



FORMATION INITIALE ACTEUR PRAP 2S

Prévention des risques liés à l'activité physique

Secteur Sanitaire et Social



Public concerné Tout personnel ayant une activité physique à son poste de travail	Objectifs → Etre capable de se situer en tant qu'acteur PRAP dans l'organisation de la prévention dans l'entreprise → Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues → Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention	
Méthodes pédagogiques → Apports théoriques → Echanges d'expérience → Exercices pratiques (observations, analyses, propositions d'amélioration à partir de grille de recherche)	Documents remis → Aide-mémoire Acteur PRAP INRS ED 7201 → Prévention des risques liés aux manutentions des personnes dans les secteurs sanitaires et social INRS ED 7202	Renseignements pratiques → Conforme au programme et document de référence INRS → Durée : 21h → Séances de 3 à 4h réparties sur 3 à 6 semaines → Effectifs : 12 stagiaires maximum → Matériel : mise à disposition d'une salle avec tableau blanc ou tableau papier, avec possibilité de vidéo-projection → Matériel pédagogique spécifique : 1 lit médicalisé pour 4 stagiaires, 1 fauteuil roulant à accoudoirs escamotables pour 4 stagiaires et tout matériel de transfert utilisé par les stagiaires dans le cadre de leur activité (disque pivotement, draps de glisse...), lève-personne, verticalisateur... → Exercices d'analyse réalisés sur les postes de travail
	Evaluation des stagiaires → Grille certificative individuelle du référentiel INRS → Travail intersession d'analyse de situation Validité du certificat acteur PRAP 2S : 24 mois	

Programme

JOUR 1

- ⇒ Présentation de la formation-action PRAP, dans la démarche de prévention de l'entreprise, et les conditions de certification
- ⇒ L'importance des atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle
- ⇒ Les enjeux humains et économiques (accidents du travail, maladies professionnelles, coûts)
- ⇒ La réglementation applicable et les Principes Généraux de Prévention
- ⇒ Les différents acteurs de la prévention
- ⇒ Les risques de son métier : notion de danger, risque, dommage....
- ⇒ La place de l'activité physique dans son activité de travail
- ⇒ Le fonctionnement du corps humain et les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, leur impact sur la santé
- ⇒ Les facteurs de risque : biomécaniques, psychosociaux et individuels
- ⇒ Dans sa situation de travail, description de son activité et repérage des situations à risque liés à l'activité physique
- ⇒ Identification des risques potentiels et des causes d'exposition

Travail intersession sur leurs situations de travail : identification et analyse des risques (dans le cadre d'une formation organisée en séances espacées de plusieurs jours)

JOUR 2

- ⇒ Retour des travaux intersession
- ⇒ Recherche des pistes d'amélioration des conditions de travail, à partir des causes identifiées, en agissant sur les composantes de la situation de travail et en prenant en compte les Principes généraux de prévention
- ⇒ Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

JOUR 3

- ⇒ Principes d'aide à la manutention des personnes dans les situations professionnelles : évaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée, règles à respecter dans leur mise en œuvre, déplacements naturels de la personne
- ⇒ Mise en pratique des principes avec le matériel : lit médicalisé, fauteuil, soulève-personne, disques...

Evaluations certificatives et Bilan de la formation